



## REGLEMENT DU CONCOURS MEDIA DE LA CROIX-ROUGE MALIENNE À L'OCCASION DU 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE (1965–2025)

Dans le cadre de la célébration de ses 60 ans d'engagement humanitaire au service des populations vulnérables du Mali, la Croix-Rouge malienne lance un Concours Média national destiné à mettre en lumière le rôle capital des journalistes dans la promotion des principes humanitaires, la sensibilisation des communautés et le témoignage des réalités vécues sur le terrain.

À travers ce concours, la Croix-Rouge malienne souhaite non seulement valoriser la rigueur et l'humanisme du travail journalistique, mais également encourager une couverture médiatique responsable, sensible et porteuse de solutions face aux enjeux humanitaires majeurs de notre époque.

*Ce règlement fixe les conditions de participation, les critères d'évaluation, les modalités de soumission ainsi que les prix attribués aux meilleures productions.*

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS**

Ce concours vise à encourager la production médiatique autour des enjeux humanitaires au Mali et à valoriser le rôle des médias dans la sensibilisation, l'éducation et l'humanisation des situations humanitaires.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à tout journaliste ou professionnel des médias qui exerce au Mali et œuvre pour un organe reconnu ou indépendant. Chaque candidat peut soumettre une seule production, dans une seule catégorie.

### **ARTICLE 3 : CATÉGORIES & FORMES JOURNALISTIQUES ADMISES**

Ce Concours de Reportage Humanitaire s'articule autour de quatre grandes catégories médiatiques :

- 1. Télévision**
- 2. Radio**
- 3. Presse écrite**
- 4. Presse en ligne**

Chaque participant est invité à soumettre une seule œuvre journalistique qui relève de l'un des genres suivants :

- Reportage**
- Enquête**
- Interview**
- Portrait**
- Dossier**



## **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

### **1. PRESSE ÉCRITE / DIGITALE**

Longueur maximale : 5 000 caractères (espaces inclus)

Formats acceptés : PDF et Word

Police : Lisible – Taille 12

Mise en page : Aérée avec interlignes

Illustrations (photos, infographies) : autorisées avec sources créditées

Pour la presse numérique : joindre le lien de publication si existant.

### **2. RADIO**

Format : fichier audio en MP3

Durée maximale : 5 minutes

Qualité sonore claire (éviter bruits parasites)

Joindre un script écrit (PDF ou Word)

### **3. TÉLÉVISION**

Format : vidéo en MP4 ou lien téléchargeable

Durée maximale : 5 minutes

Bonne qualité d'image et de son

Inclure un court descriptif écrit du reportage

### **4. PRESSE (IMPRIMÉE & NUMÉRIQUE)**

Longueur maximale : 5 000 caractères (espaces inclus)

Formats acceptés : PDF et Word (DOCX)

Police lisible : Taille 12

Mise en page aérée avec intertitres

Illustrations (photos, infographies) autorisées avec sources créditées

Pour la presse en ligne : fournir le lien de publication

**LE JURY ÉVALUERA UNIQUEMENT UNE PRODUCTION PAR CANDIDAT,  
SELON LE GENRE ET LA CATÉGORIE CHOISIS.**



#### **ARTICLE 4 : THÉMATIQUES**

Les productions doivent aborder l'une des thématiques suivantes :

1. Réponse aux urgences humanitaires
2. Protection des personnes vulnérables
3. Santé communautaire et premiers secours
4. Volontariat et engagement communautaire
5. Résilience des communautés face au changement climatique

#### **ARTICLE 5 : CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les productions seront évaluées selon les critères suivants :

- Adéquation avec les thématiques définies
- Fiabilité des données
- Originalité du sujet ou de son traitement
- Impact humanitaire souligné
- Capacité d'analyse et de mise en perspective
- Qualité technique d'exécution

#### **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SOUMISSION**

Les candidatures doivent être transmises **du 04 Août au 18 Août 2025 à 00H00** à l'adresse [reportage60ans@croix-rouge.ml](mailto:reportage60ans@croix-rouge.ml) . Chaque dossier doit comprendre :

- La production au format lisible (**PDF, MP3, MP4**)
- La fiche de candidature dûment remplie
- La preuve de diffusion (lien etc.)
- Une copie de la pièce d'identité nationale et une carte de presse

#### **ARTICLE 7 : JURY**

Le jury sera composé d'un représentant de la Croix-Rouge malienne, de responsables de faitières médiatiques et de personnalités indépendantes du monde des médias.



## **ARTICLE 8 : PRIX**

Des prix seront décernés au premier par catégorie. Les lauréats recevront :

- Un ordinateur portable
- Une distinction officielle
- Une visibilité médiatique et institutionnelle à travers les canaux de la CRM et de ses partenaires

## **ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DES LAURÉATS**

Les lauréats s'engagent à autoriser la Croix-Rouge malienne à utiliser leurs productions dans un cadre non commercial pour ses actions de plaidoyer, de sensibilisation ou de visibilité, avec mention de l'auteur.